



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 16 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize octobre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire

Etaient absents excusés :

JONON Corinne, ayant donné pouvoir à MARTIN Claire
RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile
LABOURET Christian, ayant donné pouvoir à CHANUT Jean-Luc

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 13

Nombre de membres : 10

Date de convocation :
10/10/2023

**OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
COMPAGNIE TEMPO**

La compagnie Tempo, dont le siège social n'est plus sur Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf mais est à Tancon, souhaite installer son chapiteau sur le parking du terrain de tennis pour présenter son nouveau spectacle « vie de cirque » et la Compagnie Tempo aimerait commencer sa tournée 2024 à Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf, leur village de cœur.

Le Maire rappelle que les tarifs de droit de place prévoient un montant de 50 € pour 3 jours, et 20 € par jour supplémentaire. Le conseil est invité à se prononcer sur un aménagement de ces tarifs.

Le conseil municipal vote à l'unanimité un droit de place forfaitaire de 50 € pour toute la durée des activités de la compagnie Tempo, soit du 10 au 24 mars 2024.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 16 octobre 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT